

Guide des usagers du Transport collectif

Pour joindre le Service de transport adapté et collectif :
450 313-0482 / 1 888 235-0714, option 1
www.mrcmontcalm.com/transport

SEPTEMBRE 2026

Mot de bienvenue

La MRC de Montcalm a le plaisir de vous souhaiter la bienvenue au Service de transport adapté et collectif de la MRC de Montcalm. C'est grâce à plusieurs années d'efforts que ce transport est en croissance. Le service de transport collectif de la MRC de Montcalm s'adresse à l'ensemble de la population de la MRC de Montcalm. Il s'agit d'un service de transport collectif qui fonctionne selon un point d'embarquement (panneau numéroté) et de débarquement (panneau numéroté), sur réservation, au moins 24 heures à l'avance. Ce service est offert pour combler les besoins de déplacements à l'intérieur des municipalités de la MRC de Montcalm. La liste des points d'embarquement et de débarquement est établie par la MRC de Montcalm.

De plus, en collaboration avec différents partenaires, la MRC de Montcalm offre plusieurs parcours réguliers vers l'extérieur de la MRC.

À quoi sert ce guide?

Il est mis à votre disposition pour vous aider à comprendre le fonctionnement et les règlements du transport collectif de la MRC de Montcalm.

L'admission

Afin d'utiliser le service, il suffit de nous contacter par téléphone pour créer votre dossier d'utilisateur. Lors de cet appel, vous aurez à fournir à la répartitrice : votre nom, prénom, adresse, code postal, numéro de téléphone et date de naissance. Vous devez également faire parvenir une photo format passeport. Une carte d'utilisateur est émise et envoyée par courrier à votre adresse. Cette carte est valide tant et aussi longtemps que vous êtes un citoyen de la MRC de Montcalm. **À noter qu'il n'y a plus de frais de 5 \$ pour l'admission.**

Gratuité?

Jusqu'à 4 enfants de moins de onze (11) ans peut voyager **gratuitement** lorsqu'ils sont accompagnés par un usager du transport collectif âgé de 14 ans ou plus qui en assume la surveillance et détient son titre de transport valide.

Enfant de moins de 14 ans et responsabilité parentale

- ❖ Les enfants de douze (12) ans et moins doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte lors des transports;
- ❖ Les enfants de douze (12) et treize (13) ans peuvent utiliser le transport collectif seuls si le formulaire « Attestation d'autonomie – Transport collectif enfant de 12 à 14 ans » a été préalablement rempli par un parent responsable;
- ❖ Les enfants de quatorze (14) ans et plus sont considérés comme responsables de leur transport et des frais inhérents à ceux-ci.

Transport collectif à l'intérieur de la MRC de Montcalm

Le territoire local desservi par le Service des transports est celui de la MRC de Montcalm, soit les municipalités suivantes :

- Sainte-Marie-Salomé;
- Saint-Jacques;
- Saint-Alexis;
- Saint-Esprit;
- Saint-Roch-de-L'Achigan;
- Saint-Roch-Ouest;
- Saint-Lin-Laurentides;
- Saint-Calixte;
- Sainte-Julienne;
- Saint-Liguori.

Transport collectif vers l'extérieur de la MRC

Il est possible de vous rendre à Joliette en utilisant les places disponibles à bord du transport adapté. Ce trajet s'effectue à des heures fixes soit 9 h 30 – 12 h - 16 h 15 (lundi au vendredi), 8 h 30 – 16 h 30 (samedi), 9 h – 13 h – 16 h (dimanche). Dans tous les cas, il s'agit de l'heure d'arrivée ou l'heure de départ de Joliette.

Transport collectif bonifié vers Joliette – PROJET-PILOTE

Le transport collectif sera bonifié avec une arrivée à Joliette avant 8h (par le circuit 34 et le circuit 50) et des retours de Joliette vers 17h et 18h (par le circuit 34 et le circuit 50). Le taxibus utilisé pour aller ou revenir des points de correspondance du circuit 34 et 50 sera gratuit pour l'utilisateur.

Quatre (4) arrêts sont offerts :

- CÉGEP de Joliette (entrée du stationnement);
- Galerie de Joliette (porte 5);
- Hôpital (Abribus entrée principale);
- Terminus de Joliette (942, rue Saint-Louis).

De plus, en collaboration avec différents partenaires, la MRC de Montcalm offre quatre (4) parcours réguliers vers l'extérieur de la MRC :

- Circuit 35 : **Saint-Lin-Laurentides** / Sainte-Sophie / Saint-Jérôme;
- Circuit 37 : **Saint-Lin-Laurentides** / Terrebonne (secteur La Plaine);
- Circuit 50 : Joliette / **Sainte-Marie-Salomé** / Repentigny / Montréal;
- Circuit 125 : Saint-Donat / Rawdon / **Sainte-Julienne** / **Saint-Esprit** / **Saint-Roch-Ouest** / **Saint-Roch-de-L'Achigan** / Terrebonne / Montréal.

Pour plus d'informations sur ces circuits, communiquez avec nous ou visitez notre site Internet : www.mrcmontcalm.com/transport

Type de déplacement

Déplacement régulier :

C'est un déplacement qui se répète à heures et à lieux fixes pendant une période de plus de trois semaines. Vous pouvez demander un déplacement régulier pour n'importe quel jour de la semaine.

Déplacement occasionnel :

C'est un déplacement ponctuel pour un jour précis. Vous pouvez demander un déplacement occasionnel pour n'importe quel jour de la semaine. Ce type de réservation doit être réservé qu'une semaine à l'avance.

Heures de service pour vos déplacements

Vous pouvez utiliser le service de transport collectif à l'intérieur de la MRC de Montcalm chaque jour de la semaine de 6 h 30 à 23 h 30.

Tarification – Grille tarifaire

Paieement en argent comptant (monnaie exacte) ou par coupon selon la grille tarifaire :

STRUCTURE TARIFAIRE 2026 – TRANSPORT COLLECTIF ET TRANSPORT ADAPTÉ										
	Saint-Lin-Laurentides	Saint-Roch-de-L'Achigan	Saint-Roch-Ouest	Sainte-Marie-Salomé	Saint-Liguori	Saint-Alexis	Saint-Jacques	Saint-Esprit	Saint-Calixte	Sainte-Julienne
	TRANSPORTS À L'INTÉRIEUR DE LA MRC									
Saint-Lin-Laurentides	4 \$	5 \$	5 \$	6 \$	6 \$	6 \$	6 \$	5 \$	5 \$	5 \$
Saint-Roch-de-L'Achigan	5 \$	4 \$	4 \$	6 \$	6 \$	6 \$	5 \$	4 \$	6 \$	5 \$
Saint-Roch-Ouest	5 \$	4 \$	4 \$	6 \$	6 \$	6 \$	5 \$	4 \$	6 \$	5 \$
Sainte-Marie-Salomé	6 \$	6 \$	6 \$	4 \$	6 \$	6 \$	5 \$	6 \$	6 \$	6 \$
Saint-Liguori	6 \$	6 \$	6 \$	6 \$	4 \$	6 \$	5 \$	6 \$	6 \$	5 \$
Saint-Alexis	6 \$	6 \$	6 \$	6 \$	6 \$	4 \$	5 \$	5 \$	6 \$	5 \$
Saint-Jacques	6 \$	5 \$	5 \$	5 \$	5 \$	5 \$	4 \$	5 \$	6 \$	5 \$
Saint-Esprit	5 \$	4 \$	4 \$	6 \$	6 \$	5 \$	5 \$	4 \$	6 \$	4 \$
Saint-Calixte	5 \$	6 \$	6 \$	6 \$	6 \$	6 \$	6 \$	6 \$	4 \$	5 \$
Sainte-Julienne	5 \$	5 \$	5 \$	6 \$	5 \$	5 \$	5 \$	4 \$	5 \$	4 \$
	TRANSPORTS HORS MRC de MONTCALM									
Rawdon (transport adapté seulement)	7 \$	7 \$	7 \$	7 \$	7 \$	7 \$	7 \$	6 \$	7 \$	5 \$
Joliette	7 \$	7 \$	7 \$	5 \$	7 \$	7 \$	7 \$	7 \$	7 \$	7 \$
Repentigny (transport adapté seulement)	7 \$	7 \$	7 \$	7 \$	7 \$	7 \$	7 \$	7 \$	7 \$	7 \$
St-Jérôme (transport adapté seulement)	7 \$	7 \$	7 \$	7 \$	7 \$	7 \$	7 \$	7 \$	7 \$	7 \$
Terrebonne (transport adapté seulement)	5 \$	5 \$	5 \$	7 \$	7 \$	7 \$	7 \$	7 \$	7 \$	7 \$
Interconnexions	15 \$	15 \$	15 \$	15 \$	15 \$	15 \$	15 \$	15 \$	15 \$	15 \$
Livret de coupons (10)	33.00 \$	reviens à 3.30\$ pour les 4\$ à l'unité						Rose		
	43.00 \$	reviens à 4.30\$ pour les 5\$ à l'unité						Bleu pâle		
	54.00 \$	reviens à 5.40\$ pour les 6\$ à l'unité						Blanc		
Hors-territoire	63.50 \$	reviens à 6.35\$ pour les 7\$ à l'unité						Vert		

Tarification – Points de vente des billets

Plusieurs commerces, bureaux municipaux et partenaires vendent les livrets de 10 coupons. L'achat de livrets permet d'économiser sur chaque transport. Pour connaître la liste la plus récente, communiquez avec nous ou visitez la section [Tarifs – Transport adapté et transport collectif](#) sur notre site Internet.

Paielement

Les usagers du Service des transports doivent payer leur passage en entrant dans le véhicule. L'accès au véhicule sera refusé en cas de non-paiement. Le paiement doit se faire en argent comptant avec le montant exact ou par billet.

Horaire pour effectuer vos réservations

Période	Délais maximum de réservation
Du lundi au jeudi	Avant 14h pour les transports du lendemain
Fins de semaine et lundis	Avant 10h le vendredi
Jours fériés et périodes des fêtes	Consultez l'avis affiché dans les véhicules ou dans la section <i>Espace client</i> de notre site Internet, vérifiez sur la page Facebook , ou communiquez avec nous pour connaître le délai.

Jours fériés

À noter qu'il vous est impossible de faire des réservations lors des jours de fêtes suivantes, car nos bureaux sont fermés :

- Vendredi saint;
- Lundi de Pâques;
- Journée nationale des patriotes;
- Fête nationale du Québec;
- Fête du Canada;
- Fête du Travail;
- Action de grâce;
- Période des fêtes – Merci de vérifier les journées de fermeture.

Téléphone en dehors des heures d'ouverture

Pour signaler un retard ou annuler un déplacement en dehors des heures d'ouverture de nos bureaux, veuillez composer le **450 313-0482, option 2** pour communiquer avec la centrale d'annulation. Pour toute autre demande, veuillez communiquer avec nous durant les heures d'ouverture.

Réservations

Seules les réservations prises avec les répartitrices durant les heures de bureau sont acceptées. Aucune réservation ne peut être laissée sur le répondeur, par télécopieur ou par courriel. En tout temps, la répartitrice peut modifier l'heure d'embarquement ou de débarquement de l'utilisateur afin de permettre une meilleure utilisation des véhicules. **À cet effet, l'utilisateur doit contacter le Service des transports la veille du déplacement entre 14 h et 16 h 30 du lundi au jeudi et entre 10 h et 12 h le vendredi pour connaître son heure de départ.** De plus, le client doit s'assurer que la répartitrice est en mesure de le joindre ou de laisser un message sur la boîte vocale pour l'informer d'un changement. Il est important d'avoir, pour chaque usager, un numéro d'urgence où nous pouvons joindre une personne en tout temps.

Les réservations peuvent aussi être faites via le formulaire sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.mrcmontcalm.com/services/citoyens/formulaire-transport-collectif>

Informations à donner lors d'une réservation :

- ❖ Votre nom ou votre numéro de dossier;
- ❖ Le type de demande de déplacement que vous souhaitez effectuer « régulier (vous devez mentionner les dates de début et de fin de service) » ou occasionnel;
- ❖ Les numéros (#) exacts des points d'embarquement et de débarquement;
- ❖ La date concernée;
- ❖ Pour l'aller, l'heure d'arrivée à destination, et pour le retour, l'heure à laquelle vous désirez partir.

Pour nous permettre d'offrir le meilleur service possible, il est essentiel que l'utilisateur fasse preuve de flexibilité.

Heure d'arrivée et temps d'attente

Bien que nous nous efforçons de respecter l'heure prévue, le minibus ou le taxi peut arriver jusqu'à dix (10) minutes avant ou après l'heure convenue. L'utilisateur doit toutefois être prêt à monter à bord du véhicule dès l'arrivée de celui-ci. Après ce délai, vous pouvez appeler au bureau ou à la centrale d'annulation, le cas échéant, pour obtenir de l'information sur votre transport.

Le minibus ou le taxi quitte le lieu du rendez-vous après deux (2) minutes d'attente après l'heure prévue du transport. Puisque l'utilisateur n'a pas utilisé le transport, le transport devient un voyage blanc.

Absences répétées et abus d'annulations

Une personne qui est déclarée absente à plusieurs reprises ou qui procède trop souvent à des annulations se verra imposer des mesures restrictives quant à ses déplacements. Les restrictions suivantes vont s'appliquer :

- Après 10 annulations dans la même année : suspension d'une semaine
- Après 15 annulations dans la même année : suspension d'un mois
- Après 20 annulations dans la même année : suspension pour le reste de l'année

Note : Sont exclues les annulations pour les congés fériés, journées pédagogiques, journées de tempêtes et les annulations pour plus d'une journée (ex : le client annule pour une période de plusieurs jours).

Interruption de service

Les intempéries ou tout autre cas de force majeure peuvent entraîner l'annulation du service, son retard, sa modification, sur tout le réseau ou sur une partie de celui-ci. En cas de tempête de neige majeure, de verglas ou de situation d'urgence qui perturbe l'utilisation des véhicules, le Service des transports peut décider d'interrompre temporairement le service. Toute modification sera annoncée dès que possible sur Facebook (www.facebook.com/mrcmontcalm) et le site Internet de la MRC (www.mrcmontcalm.com/transport).

Pour connaître l'état du service, vous pouvez nous contacter durant les heures d'ouverture en composant 450 313-0482 / 1 888 235-0714, option 1. Durant les heures de fermeture, contactez la centrale d'annulation en composant le 450 313-0482 / 1 888 235-0714, option 2.

Si l'interruption survient après votre déplacement de l'aller, nous faisons de notre mieux pour assurer votre déplacement du retour dans des délais raisonnables.

Prendre note que la MRC de Montcalm n'est aucunement responsable des inconvénients causés par de telles situations.

Voyage blanc, annulation et urgence

Les usagers doivent appeler au moins une (1) heure avant l'heure d'embarquement pour annuler une réservation en communiquant au bureau ou à la centrale d'annulation si les bureaux sont fermés.

Une pénalité de 15 \$ est imposée pour chaque voyage blanc (usager absent lors de son transport sans avoir annulé) ou annulation ne respectant pas le délai d'annulation d'une (1) heure. Le paiement d'un voyage blanc doit se faire avant le prochain transport. L'accès au véhicule sera refusé en cas de non-paiement et les transports seront suspendus jusqu'au paiement complet en personne à la cour municipale (débit ou argent comptant) ou par téléphone par Interac (sans frais) ou par carte de crédit (des frais peuvent s'appliquer).

L'imposition de la pénalité de 15 \$ aide le Service des transports à défrayer les coûts facturés par les transporteurs (autobus ou taxi) pour les frais encourus par le voyage blanc. De plus, en annulant les transports dans les délais requis, cela nous permet de libérer des places et d'éviter des délais d'attente pour les autres usagers.

Abus de voyage blanc

Une personne qui réalise trop souvent des voyages blancs se verra imposer des mesures restrictives quant à ses déplacements. Les restrictions suivantes vont s'appliquer :

- Après 5 voyages blancs dans la même année : suspension d'une semaine
- Après 10 voyages blancs dans la même année : suspension d'un mois
- Après 15 voyages blancs: suspension pour le reste de l'année

Déménagement

Si vous déménagez, communiquez-nous votre nouvelle adresse le plus rapidement possible. Cela nous permet de reprogrammer à l'avance tout déplacement vous concernant selon vos nouvelles coordonnées.

Comportement à bord des véhicules

Le comportement de l'utilisateur à bord du véhicule doit être empreint de respect et civisme. En aucun temps, l'utilisateur ne peut utiliser la violence physique ou un langage agressif ou excessif à l'endroit du chauffeur ou d'un autre passager. Pour tout comportement inapproprié de nature sexuelle, l'utilisateur se verra suspendre son droit au transport, jusqu'à l'évaluation du dossier. Il est interdit de fumer, vapoter, consommer du cannabis, manger ou boire dans le véhicule. Il est strictement interdit aux usagers de se lever, de marcher ou de se déplacer, lorsque le véhicule est en marche.

De plus, si une personne prend de l'alcool à l'extérieur et utilise le Service des transports, elle devra se comporter de manière à ne pas déranger, incommoder ou nuire aux usagers ou au chauffeur. Une personne intoxiquée par l'alcool ou la drogue pourra se voir refuser l'accès à l'autobus. Toute consommation de cannabis dans les aires d'attentes du transport en commun est interdite.

Comportement avec le personnel de la MRC

En juin 2015, le conseil des maires et des mairesses de la MRC de Montcalm a mis en place une « *Politique pour le maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous* ». Par cette politique, nous appliquons une tolérance zéro en matière de violence verbale ou physique de toute personne qui entre en contact avec les employés de la MRC.

Commentaires

Vous pouvez nous faire part de vos commentaires, suggestions ou plaintes en communiquant avec nous par courriel, par la poste aux coordonnées indiquées précédemment à l'attention du directeur ou de la directrice du service des transports ou par le [formulaire disponible sur notre site Internet](#).

Lors de la transmission de votre commentaire, il est important de nous indiquer des informations précises (heure, date, lieu, etc.) afin de bien comprendre la situation. Des informations imprécises ou incomplètes nous empêchent parfois d'apporter le suivi approprié. Veuillez nous indiquer vos coordonnées complètes (nom, numéro de téléphone) pour obtenir un suivi de notre part. **Tous les commentaires sont traités de façon confidentielle.**

Bagages et sacs d'emplettes

Les bagages et sacs d'emplettes sont autorisés pourvu que leur manipulation ne nécessite pas l'intervention du chauffeur. Les bagages et sacs d'emplettes sont également autorisés dans la mesure où l'espace requis pour les transporter ne diminue pas ou n'occupe pas une place normalement prise par un usager ou une aide technique (fauteuil roulant, marchette, etc.). Vous devez vous assurer que vos bagages et sacs ne gênent pas la circulation à bord des autobus ou des taxis et qu'ils sont solidement fixés ou tenus sur vos genoux.

Ceinture de sécurité et siège pour enfant

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour tous les déplacements à bord des véhicules (taxi et autobus). Pour être exempté du port de la ceinture de sécurité, vous devez avoir en votre possession un certificat attestant que vous ne pouvez pas porter une telle ceinture et en avoir fait parvenir une copie au Service des transports. Dans le cas contraire, le déplacement est refusé.

Puisque tous les véhicules sont équipés de ceintures de sécurité, il est obligatoire pour le parent de fournir le siège pour enfant lorsque son poids le demande. Pour plus d'informations sur les règles à respecter avec les sièges pour enfants : [Site Internet - SAAQ](#).

Hygiène

L'hygiène personnelle doit être conforme à la norme de la communauté pour les lieux publics. Les personnes ayant l'odeur de corps offensive menant à des plaintes des autres usagers ou des chauffeurs pourraient se voir refuser des transports futurs.

Pour nous joindre :

Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi : de 8 h à 12 h et de 12 h 45 à 16 h 30.

Le vendredi : de 8 h à 12 h.

****Pour connaître les heures d'ouverture lors des journées fériées, communiquez avec nous ou visitez le site Internet****

Téléphone : 450 313-0482, option 1

Sans frais : 1 888 235-0714, option 1

Télécopieur : 450 831-2647

Adresse : 1540, rue Albert, Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0

Site Internet : www.mrcmontcalm.com/transport

Courriel : transport@mrcmontcalm.com

Liste des points d'embarquement et de débarquement :

Saint-Esprit	
60	Boîtes Postales Saint-Esprit
61	CLSC Saint-Esprit
176	Tim Hortons Saint-Esprit

Sainte-Marie Salomé	
244	Saint-Jean / Viger

Saint-Roch-Ouest	
209	275, Route 125

Saint-Alexis	
64	Église Saint-Alexis
235	Principale / Landry
236	Landry / Lanauco
237	Principale / Liard

Saint-Liguori	
245	Rang Lépine / Rue Jetté
246	Domaine Gaudet / Rang Lépine
247	150, Rang de l'Église
248	Larivière / Principal
249	Rang Montcalm / Notre-Dame
250	Près du 270 Domaine-Venne
212	Rue Jetté / Rue Gérard
213	Rue Héroux / Parc Pied du courant
214	Rue Alphonse-Grenier / Rang de la Rivière Nord
215	Rue de la Santé / Rue de l'Énergie
216	Rang de L'Église / Rue du Domaine Gagnon
217	Rue du Domaine Sourdif S / Rue du Domaine Grenier

Saint-Jacques	
65	Couvent Horeb
66	Collège Esther-Blondin
238	Pétro-Canada & McDonald's
239	50, Sainte-Anne
240	Bro / Venne
241	2721, Rang Saint-Jacques
251	Rue Marcel-Lépine / rue Saint-Jacques
252	Rue des Mésanges / rue Laurin
253	Rue Sainte-Anne / rue Goulet
254	Rue Dugas /rue Gaudet
255	Rue du Collège / rue Houle
256	Rue du Collège / rue Saint-Jacques
257	Rue Montcalm et Rue Saint-Jacques (Derrière Maxi)

Saint-Calixte					
69	L'Aventure / Moulin Rouge	81	Route 335 / 8e rang Ouest	93	Riviera / des Brises
70	Principale / Bécaud	82	Route 335 / Principale (6e rang)	94	Fer-à-Cheval / du Lac (Quatre saisons)
71	Principale / Hôtel-de-Ville	83	6e rang / Lac Raymond	95	Route 335 / Casino
72	Montée Pinet / Lac Pinet	84	Caisse / Pharmacie / Clinique	96	Ailes de l'Espoir / (240 rue Alexandre)
73	Montée Pinet / Lac Desnoyers	85	Route 335 / rue Lajoie	97	Route 335 / De la Croix
74	Route 335 / rue Antoine-Mantha	86	45 Degrés Nord	98	Route 335 / Du Colibri (9335)
75	Route 335 / Duffy	87	Pratt / Juteau	99	Camping Atlantide
76	Route 335 / Lafond	88	Beauchamps / Morin	177	Rue des Cèdres / rue de la Montagne
77	10 ^e Rang / Gagnon	89	Route 335 / Rang 4	220	Chemin Martin / Jean
78	De la Plage / Chevalier	90	Opéra / Avenue 1 Opéra	221	Beaudry / Beaudry
79	Route 335 / Sénéchal	91	Des Écureuils / Concorde	222	Denise / Claudette
80	Route 335 / 10e rang	92	Des Pruches / Des Pins	242	Montée Casino / Du Ruisseau

Sainte-Julienne					
63	Rang du Cordon / Grande Ligne	124	Rue Cartier / rue Albert	149	L'Ombre / Château (lac Quinn)
100	MRC de Montcalm	125	2973, Rang du Cordon	150	De la Dame / 3 ^e Ave. du Lac Quinn
101	Centre local d'Emploi / Service Québec	126	Cartier / Route 125	151	Garage Rue Quinn et Route 337 Nord
102	Bibliothèque	127	Havre Bleu (rue des Roches)	152	A & W et dépanneur 2912, Route 125
103	Duquette / Havre	128	Épicerie Métro (Abribus rue du Lac Lemenn)	154	De la Dame / Des Sportifs (Lac Quinn)
104	Ormes / Rocher	129	Rang 5 / Ricard	155	Route 125 / Goyette
105	Maurice / Arbres	130	Bocage / Jean-Paul	156	Johanne / Lafrenière
106	Maurice / Lamoureux	131	Du Cordon / Claude-du-Domaine Patenaude	157	3 ^e rang / François
107	Maurice / Fougères	132	Vallon / Croteau	158	Amis / Goyer
108	Rang Saint-François / Montée Saint-François	133	Bocage / Cédraie	159	Amis / Joie
109	Rue Prévert / Montée Saint-François	134	Champs-Fleuris / Érablière	160	Clarence / Claire
110	Vue-du-Lac / Gazelles	135	Champs-Fleuris / Cerfeuil	161	Route 125 / Camping Kelly
111	McGill / Montée Saint-François	136	Montée Laberge / Rosa	162	Hélène / Morse
112	McGill / Girard	137	Montée Laberge / Bon-Air	163	Quatre Saisons / Tourbillons (Rang 5)
113	McGill / Martine	138	Du Cordon / 3871, Rang du Cordon	164	Rang Saint-François / Manseau

114	Face au 2777, McGill	139	Moncharme / Du Cordon	165	Rang 5 / Plaisance
115	Rang Saint-François / La Mine	140	Parc des Scouts (rue Georges)	166	Du Cordon / Morin
116	De la Fourche / Du Pont	141	Delorme / Longueuil	167	Rue Victoria / rue Sainte-Julienne (CJE)
117	Boisvert / De la Plage (lac du Moulin)	142	Delorme / Delorme	168	École Havre Jeunesse (2175, domaine Malo)
118	Centrale / Lilas	143	Gaudet / Rolland	169	Annie / Rang Saint-François
119	Ruisseau (Route 337) / Lafleur	144	Savi / Émilie	170	Du Cordon / Pauline
120	Ruisseau (Route 337) / Érables	145	Hamilton début (Route 341)	171	Rang Saint-François / Des Lacs
121	Lapierre-du-Lac-des-Fourches (milieu)	146	Hamilton / Beaudoin	172	1759, Route 125
122	Lapierre-du-Lac-des-Fourches / Ruisseau	147	Camping Fierté Gai		
123	Montrose / Étoile (le Golf)	148	Hamilton / Côte St-Paul		

Saint-Lin-Laurentides					
1	Des Harfangs / Des Outardes	27	Du Boisé / Fournier	53	14 ^e Avenue / Archambault
2	Des Ormes / Du Verdier	28	Du Boisé / Xavier	54	14 ^e Avenue / Saint-Antoine
3	Vilmont / Peupliers	29	Irénée / Bombardier	55	Du Parc / 12 ^e Avenue
4	Côte Saint-Ambroise / Tremblay	30	Irénée / Saint-Stanislas	56	Route 335 / Charlebois
5	Louis-Roch / Brocard	31	Des Perches / Des Prés	57	Buffet Accès Emploi
6	Louis-Roch / Breton	32	Des Prairies / Des Pinsons	58	1196, Rang Double
7	Route 335 / Chauvette	33	Saint-Stanislas / Des Bouleaux	59	1631, Côte Joseph
8	Chabanel / De la Plage	34	Paul-Émile-Borduas / Jean-Paul Lemieux	67	Route 335-337 (Super C)
9	Roméo-Lapierre / Lacroix	35	Sainte-Henriette / Mi-Ro-Chan	68	Marc-A. Fortin / Marcelle Ferron
10	Chemin du Lac-Morin / Montcalm	36	Sainte-Henriette / Marcel	173	Chez Nancies
11	Chemin du Lac-Morin / Côte Saint-Ambroise	37	Sainte-Henriette / Lord	174	Route 335-337 / Du Marché
12	Route 335-337 / Péto-Canada	38	Sainte-Henriette / De l'Aviateur	175	Route 335-337 / De l'Industrie
13	Route 335-337 / Rang Double	39	Sainte-Henriette / Jérémie	223	Rang Double / Chemin Morrisson
14	Abribus – Face au Carrefour citoyen 1086, rue Saint-Isidore	40	Sainte-Henriette / Panneton	224	Rivière Sud (9 ^e Ave) / Claudette

15	Stationnement BMR	41	Sainte-Henriette / Richelieu	225	Archambault / Bernard
16	Hôtel-de-ville Saint-Lin-Laurentides	42	Sainte-Henriette / Gabriel	226	Panneton / De la Plaisance
17	Parc André Auger	43	Route 335-337 / Carole	227	Auger / Hogue
18	Salle l'Opale	44	Des Primevères / Pervenches	228	San-Air / Brocard
19	Thouin / Claudette	45	Rang Double / Du Domaine-Enchanteur	229	Roméo-Lapierre / Lamoureux
20	Aubin / Claveau	46	Chemin Morrisson / Labonté	230	Chantal / Lévesque
21	Bertrand / Latour	47	Route 335-337 / Sainte-Henriette	231	De la Dame / Mont-Royal
22	Du Marché / Cépages	48	Leblanc / Bertrand	232	1387, Route 335 (Restaurant Barbas)
23	Thouin / Cloutier	49	Pavillon Desjardins	233	Anne Savage / Rodolphe Duguay
24	Cloutier / Philippe Chartrand	50	Route 335-337 / Quintal	234	Camping du Lac Morin
25	Rivière Sud (9 ^e) / Cloutier	51	674 Du Parc (Maison des Jeunes)		
26	Sainte-Henriette / Saint-Stanislas	52	Chemin Payette / Route 335		

Saint-Roch-de-l'Achigan					
153	Au coin de la rue J Oswald-Forest et de la rue Industrielle	190	Des Méandres	202	Des Champs / Laliberté
178	Face au 239, rue Armand-Majeau	191	Principale / Vallons	203	Face au 351, rang Saint-Charles
179	Ruisseau Saint-Jean Sud / Route 341	192	Versant / Sillons	204	Armand-Majeau / Rivière Sud (Resto Saint-Roch)
181	Saint-Philippe / France (Camping)	193	Rémi Henri / Malo	205	Rivière Nord / Meunier
182	Saint-Philippe / Pignons	194	Rémi-Henri / Vézina	206	Orchidées / Muguets
183	De la Roche / Saint-Philippe	195	Accueil Saint-Roch	207	Coquelicots / Dufort
184	J. Oswald-Forest / Ludger Rochon	196	Mairie (ancien presbytère)	208	Claude-Héту / Rémi-Henri
185	Ruisseau des Anges Sud / Sainte-Henriette	197	Principale / Dufort	210	J. Oswald-Forest/Armand-Majeau (près du Complexe JC Perreault)
186	Ruisseau des Anges Sud / Lafortune	198	Masson (près 37, Masson)	211	Rang Saint-Philippe / Rang du Ruisseau-des-Anges
187	Rivière Nord / de la Vallée Ensoleillée	199	Ligne Mercier / Croissant Marchand	243	Face au 5, rue Industrielle (Ancien JC Perreault)
188	Route 341 / Saint-Régis	200	Principale / Ile Majeau		
189	536, chemin du Ruisseau Saint-Jean Nord	201	Rivière Sud / Gauthier		